

Madame la Maire,

Après lecture du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 9 novembre dernier, certains propos tenus par les membres de l'opposition ont été à nouveau occultés par Monsieur Burnichon et ne figurent pas dans ce procès-verbal.

Il s'agit :

- point VII - Assurance dommage ouvrage école maternelle

" Monsieur Pluquet demande le détail des conditions générales de Groupama et souhaite pouvoir lire le document en précisant que son métier consiste justement à conseiller ses clients en matière de contrats d'assurance. Madame le Maire donne lecture de la proposition de Groupama et refuse de lui montrer le document en précisant qu'elle lui enverra.

Monsieur Pluquet répond qu'il sera trop tard après le vote du conseil municipal."

- Point VIII - Contrat de maintenance - chauffage église

"Madame Niquet dit que de toute façon l'opposition se borne à voter contre, donc ça ne change rien. Madame Duchêne répond que Non, il y a des votes "à l'unanimité" ".

- Point XII - Colis du personnel

"Madame Duchêne dit qu'il y a vraiment une grosse différence entre le montant octroyé pour le colis des aînés et celui du personnel. On aurait pu augmenter le colis des aînés et, en cette période difficile, y ajouter une douceur comme une boîte de chocolats".

Merci donc de bien vouloir rectifier le PV.

Cordialement  
Annie Duchêne  
0664629767